



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

La ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPES ouverts au titre de la session 2025,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe du CAPES, section langues vivantes étrangères : portugais, est constitué comme suit pour la session 2025 :

Présidente

Mme Olinda PIRES
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de PARIS

Vice-Président

M. Fernando AMORIM
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de VERSAILLES

Secrétaire général

M. Paul BRANQUINHO
Professeur certifié

Académie de RENNES

Membres du jury

Mme Maria-Benedita BASTO
Maîtresse de conférences des universités

Académie de PARIS

Mme Maria De Lus BEAUSSART
Professeure certifiée

Académie d'ORLEANS-TOURS

Mme Fernanda CARDOSO
Professeure certifiée

Académie de BORDEAUX

M. Damien COURSDON
Personnel de direction

Académie de LYON

M. Georges DA COSTA
Maître de conférences des universités

Académie de NORMANDIE

M. Alberto DA SILVA
Maître de conférences des universités

Académie de PARIS

Mme Isabelle GONCALVES
Professeure certifiée

Académie de LYON

M. Mikaël KERVAREC
Professeur certifié

Académie de NANTES

Mme Natacha MABRU
Personnel de direction

Académie de LYON

Mme Maria-Lucia PALMEIRA
Professeure certifiée

Académie de VERSAILLES

Personnel administratif choisi en raison de son expérience en matière de gestion des ressources humaines

M. Olivier CURNELLE
Secrétaire général d'académie

Académie de LYON

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 28 janvier 2025

Pour la ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement


Nadine COLLINEAU